



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/169

S/17015

8 mars 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 22 et 40 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 8 mars 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre datée du 19 février 1985 (A/40/136-S/16965), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les actes d'agression récemment perpétrés contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande par les forces vietnamiennes qui occupent le Kampuchea :

1. Le 28 février 1985, à 3 heures, les forces vietnamiennes ont tiré des obus d'artillerie contre des postes d'observation militaires thaïlandais situés sur la colline 347 en territoire thaïlandais, au sud-est du district de Ban Kruat (province de Buriram), à environ 11 km de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Cette attaque a fait trois morts et plusieurs blessés graves parmi les soldats thaïlandais.
2. Le 1er mars 1985, à 7 heures, 14 obus d'artillerie tirés par les forces vietnamiennes sont tombés à l'intérieur du territoire thaïlandais, au nord-est de Ban Nong Samet, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi), à 3,5 km de la frontière séparant la Thaïlande du Kampuchea.
3. Le 4 mars 1985, à 10 h 15, un accrochage a opposé les troupes thaïlandaises et les troupes vietnamiennes à l'intérieur du territoire thaïlandais, au sud-ouest du district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi) à environ 200 m de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Un soldat thaïlandais a été grièvement blessé.

A/40/50 et Corr.1

4. Le 5 mars 1985, à 5 heures, deux bataillons vietnamiens (800 à 1 000 soldats) ont pénétré en territoire thaïlandais, dans la province de Surin, à 2 à 3 km de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, et ont lancé des attaques contre des positions thaïlandaises sur les collines 361, 400 et 424. Dans la phase initiale, les forces vietnamiennes, qui étaient supérieures en nombre, ont réussi à occuper certaines parties de la colline 361; sept militaires thaïlandais (deux officiers et cinq sous-officiers) ont été tués, 34 ont été blessés et trois ont été portés disparus. Le 6 mars 1985, à 13 heures, les forces thaïlandaises ont repris la colline 361 aux troupes vietnamiennes et infligé de lourdes pertes aux agresseurs.

Le Gouvernement royal thaïlandais tient à appeler votre attention sur la fréquence des actes prémédités non provoqués et révoltants perpétrés par les Vietnamiens, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande. La dernière incursion des forces vietnamiennes en Thaïlande, qui ont tué brutalement et sans discrimination des civils et des soldats thaïlandais, constitue une nouvelle violation flagrante des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi que des droits de l'homme fondamentaux de civils innocents. Le Gouvernement royal thaïlandais condamne ces actes d'agression et ces meurtres aveugles perpétrés par le Viet Nam et exige que celui-ci cesse immédiatement ses actes d'hostilité dirigés contre la Thaïlande.

Le Gouvernement royal thaïlandais réaffirme son droit de protéger par tous les moyens la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande, ainsi que la vie et les biens de la population thaïlandaise. Le Gouvernement royal thaïlandais ne saurait tolérer les actes d'agression du Viet Nam, dont le Gouvernement vietnamien porte l'entière responsabilité.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22 et 40 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabongse RASEMSRI

